



Lettre de l'Adapei³¹

Newsletter Adapei 31 Janvier 2019

Conférence nationale du handicap

Source UNAPEI

Lancement de la conférence nationale du Handicap (CNH) : la conférence nationale du handicap a été lancée à l'Élysée à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre 2018. La secrétaire d'État en charge des personnes handicapées, Sophie Cluzel, a en effet lancé ce jour le comité de pilotage de la CNH auquel participe la Vice-présidente de l'Unapei, Coryne Husse.

Le comité de pilotage est composé de 35 membres acteurs de la société civile et membres du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPPH). Il a pour mission d'assurer le suivi de l'ensemble des travaux de la CNH, qui recouvre :

- La mise en valeur par des déplacements ministériels de services ou projets innovants, simplifiant la vie des personnes handicapées et favorisant leur participation à la vie en société,
- La labellisation des pratiques exemplaires,
- La mise en œuvre des cinq grands chantiers nationaux.

5 grands chantiers pour « simplifier la vie des personnes en situation de handicap » : Tout comme les actions labellisées, les propositions issues des cinq grands chantiers seront incluses dans le rapport rendu au parlement en juin 2019, qui sera suivi d'un débat devant l'Assemblée nationale. Les trois premiers chantiers sont confiés à des groupes de travail nationaux qui associent les administrations centrales, la Caisse nationale de solidarité de l'autonomie (CNSA), les Agences régionales de santé (ARS), les Conseils départementaux et les membres des commissions spécialisées du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPPH).

1. **Améliorer les conditions d'octroi de la prestation de compensation du handicap (PCH)** afin de mieux prendre en compte les besoins des adultes handicapés. Par exemple, pouvoir apporter un soutien aux

parents en situation de handicap. Le pilote désigné pour suivre ce chantier est Jean-Michel Rapinat, conseiller politiques sociales à l'Assemblée des Départements de France.

2. **Trouver des alternatives au départ de citoyens français** en Belgique. Par exemple, des adolescents en situation de handicap, qui relèvent de la protection de l'enfance et qui, à l'âge adulte, doivent partir en Belgique faute de solutions disponibles en France. Le pilote désigné pour suivre ce chantier est Jean Christophe Canler, Chef de cabinet et responsable de la cellule affaires internationales à l'ARS Hauts-de-France.
3. **Revoir le statut et la gouvernance des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)** pour en améliorer le fonctionnement et l'efficacité. 2 élus du conseil départemental de la Mayenne et du Maine et Loire ont été désignés pour piloter ce chantier.
4. **Mieux prendre en charge les besoins des enfants handicapés en simplifiant le dispositif d'allocation.** Il s'agit de revisiter les deux prestations destinées aux enfants, à savoir l'Allocation d'éducation enfants handicapés (AEEH) et la prestation de compensation du handicap (PCH). Par exemple, pour pouvoir acquérir plus facilement des tablettes avec des supports pédagogiques adaptés. L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) est chargée de faire des propositions concrètes et Daniel Lenoir, Inspecteur général des affaires sociales est pilote de ce chantier. L'Unapei a déjà été contactée pour être auditionnée dans le cadre de ses travaux.
5. **Assurer une pleine représentation des personnes en situation de handicap dans la construction des politiques publiques.** Ce chantier est piloté par un duo composé d'un parlementaire, Thierry Michels, et de Carine Radian, membre du CNCPPH et cadre à Engie.

La valorisation de bonnes pratiques, actions ou initiatives « remarquables » : il est prévu dans le cadre de cette conférence nationale du Handicap de mettre en place une « labellisation » de pratique, action ou initiative remarquable. Le comité de pilotage a donc été sollicité pour travailler à une charte de labellisation qui donne le cadre de la démarche et qui vise à mettre en lumière de bonnes initiatives inclusives. Les actions labellisées seront visibles à terme sur le site du secrétariat d'État et seront également incluses dans un rapport rendu au parlement en juin 2019, qui sera suivi d'un débat devant l'assemblée nationale ■